Sud Rhône Environnement
SYNDICAT MIXTE

SYNDICAT MIXTE SUD RHONE ENVIRONNEMENT
HOTEL DE VILLE - B.P 5 - 30301 BEAUCAIRE PDC1

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du : 12 octobre 2026

N° de délibération :
D26.044

Date de la convocation :
06 octobre 2026

Secrétaire de séance :
Mme PONS Laurie

Membres présents :
M.ATTIGUI Guy
Mme PONS Laurie
M. ROUVIER COROUGE Philippe
M.CAMAIONE Alberto
M. VALLESPI Joachim

Procurations : Mme CLIMENT Catherine à Mme PONS Laurie

Membres absents ou excusés :
M.LEVESQUE Frédéric
M. PACHOUD Christophe

VOTE

Pour	Contre	Abst°
6		

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ième CLASSE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Syndical réuni en séance plénière,

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Madame Laurie PONS.

Monsieur le Président rappelle au conseil qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des effectifs du syndicat pour tenir compte de l'évolution des besoins et notamment du déroulement de carrière des agents (avancement de grade après promotion interne d'un agent) par la création de poste :

- D'adjoint technique principal de 2ième classe.

LIBELLE	CATEGORIE	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
	EMPLOI FONCTIONNEL		
Directrice générale des services	A	1	1
	FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché territorial	A	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	0	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	0	0
Rédacteur territorial	B	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	0
Adjoint administratif	C	2	2
	FILIERE TECHNIQUE		
Technicien territorial	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	0	0
Agent de maîtrise	C	4	4
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	0
Adjoint technique	C	3	3
TOTAL	**A**	**2**	**1**
TOTAL	**B**	**2**	**1**
TOTAL	**C**	**11**	**10**
TOTAL TOUTES CATEGORIES		**15**	**12**

COURRIER ARRIVÉ
PRÉFECTURE DU GARD
14 OCT. 2026
D.C.L.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil, à l'unanimité,

- DÉCIDE la création, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ième classe avec effet au 01 janvier 2027.
- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.3

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telercours.fr

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres.

Pour expédition certifiée conforme

Le Président
Philippe ROUVIER COROUGE

Philippe ROUVIER COROUGE

Certifié par youtrust